

# Les frais de carte baissent dès janvier pour les commerçants suisses

**Transactions financières** Monsieur Prix a négocié à la baisse les frais de transaction appliqués aux commerçants par l'intermédiaire Worldline. Pas suffisant, estiment les premiers concernés.

Judith Monfrini Textes

Monsieur Prix continue sa lutte contre les frais excessifs de transaction par carte. Et les commerçants peuvent souffler un peu. Il a obtenu que Worldline, qui est l'intermédiaire technique et financier lors des paiements par carte, diminue ses frais. Cela fait suite à l'accord trouvé en juillet entre la commission de la concurrence (Comco) et Visa sur ce qui s'appelle le taux moyen de commission d'interchange (les frais revenant à la banque émettrice de la carte).

«Nous souhaitons que les clients commerciaux puissent également bénéficier de la baisse des frais d'interchange découlant de l'accord entre la Comco et Visa, détaille Andrea Zanzi, de l'Office de la surveillance des prix. Elle signifie une diminution du coût pour l'opérateur Worldline et il s'agissait de la mettre en place pour la carte Visa Debit.» Un accord similaire avait déjà été trouvé en 2024 avec Mastercard.

Ainsi, Worldline a annoncé une série de réductions tarifaires concernant les transactions par carte de débit Visa (soit plus de 40% des paiements Visa en Suisse). Cela représente une «baisse significative sur les frais de transaction», assure le surveillant des prix. Les frais passeront de 0,95% à 0,49%, auxquels s'ajoute un prélèvement ordinaire de 10 centimes. En résumé, dès janvier, un achat de 100 francs coûtera au commerçant 59 centimes au lieu de 1 fr. 05.

## «Conditions équitables»

Pour les petits achats de moins de 15 francs, le pourcentage prélevé passera, lui, de 0,65% à 0,19% +10 centimes pour la carte Visa Debit. Ainsi, pour un achat de 10 francs, le kiosquier ou le boulanger paiera dès l'an prochain 11,9 centimes de frais de transaction au lieu des 16,5 centimes en vigueur actuellement.

Attention toutefois, les réductions ne s'appliqueront qu'aux contrats nouvellement conclus ou renouvelés par les commerçants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, mais Worldline assure que des solutions individuelles sont possibles sur demande. «Notre objectif est de garantir des conditions équitables et transparentes à nos commerçants.»



Les réductions ne s'appliqueront qu'aux contrats nouvellement conclus ou renouvelés. IMAGO/PhotoAlto

«Pour les petites transactions, ce nouveau tarif est intéressant, salue Andrea Zanzi. L'ensemble des mesures représente un montant de plusieurs millions de francs économisés chaque année par les commerçants suisses.» Il relève que la diminution des frais pour les petits montants avait déjà été amorcée en septembre avec une première baisse, aussi bien pour Visa que pour Mastercard.

Quant aux gros achats, un accord de plafonnement des frais de transaction avait été signé en juin par Monsieur Prix. Il est de 2 francs pour Mastercard et de 3 fr. 50 pour Visa.

Un autre changement interviendra le 1<sup>er</sup> février 2026 pour Visa Debit Wallet, soit les transactions par carte à l'aide d'un téléphone portable, puisqu'elles seront exemptées de la majoration de 0,19%. Et Worldline a annoncé vouloir examiner d'autres ajustements, que le surveillant des prix dit attendre «avec confiance». Concernant Twint, Monsieur Prix rapporte avoir

commencé à jeter un œil sur la situation, mais il est trop tôt pour communiquer.

## Sentiment mitigé

Du côté des principaux concernés, les commerçants, on salue ces diminutions de frais, mais c'est encore insuffisant. «Cette

baisse est un bon début, plutôt encourageant, réagit ainsi Yves Menoud, président de la NODE, la Nouvelle organisation des entrepreneurs, qui regroupe environ 1000 membres, dont 600 dans le commerce de détail genevois. Mais cela démontre bien que si l'on veut, on peut, sur-

## «Poudre aux yeux» pour Vincent Maitre

En 2022, au Conseil national, Jacqueline de Quattro (PLR/VD) et Vincent Maitre (Le Centre/GE) dénonçaient dans une motion, refusée, l'introduction de nouveaux frais sur les cartes de débit. L'élu genevois qualifie l'accord de poudre aux yeux. «Une baisse de 0,46% est négligeable sur la facture de l'artisan ou du boulanger, s'insurge Vincent Maitre. C'est un semblant de compromis. Ces frais diminuent la marge bénéficiaire des petits commerçants.»

Le conseiller national devrait se saisir à nouveau de la problé-

matique. «Les deux plus gros émetteurs de carte de crédit, Mastercard et Visa, ont exercé un important lobbying pour que notre motion soit fusillée au Conseil des États, regrette-t-il. Je reviendrai à la charge sur les frais de transaction, puisqu'on nous a rabâché, pour tenter de justifier le rejet de la motion, que les frais d'interchange n'étaient pas le problème. J'ai bien noté.» Un autre texte réclamant davantage de transparence dans la répartition des frais est actuellement en main du parlement.

tout concernant les paiements de moins de 15 fr.»

Il estime que l'accord ne va pas assez loin. «Visa ou Twint sont spécialistes pour couper à un endroit et rajouter à d'autres, je suis donc d'une euphorie mesurée.»

## La Maestro regrettée

Sébastien Aeschbach, propriétaire des magasins de chaussures du même nom, se veut pour sa part beaucoup plus critique. «On continue de penser que le problème est résolu par ces négociations, alors que le prix des transactions est monté de manière vertigineuse», s'insurge celui qui est aussi membre du comité de Genève commerces.

Il regrette la disparition des cartes Maestro. «La Visa Debit, ou la Mastercard Debit, est plus chère que la Maestro, qui coûtait entre 18 et 25 centimes la transaction, rappelle-t-il. Pour un achat de 100 francs, le commerçant payait 20 centimes de frais, aujourd'hui, il paie 60 centimes.»

Sébastien Aeschbach déplore qu'en quelques années les commissions payées par les commerces aient plus que triplé. «Pour une paire de lunettes à 500 francs, l'opticien va payer 2 fr. 50 sur une Visa et 3 francs sur une Mastercard, alors que le paiement par carte Maestro, lui, coûtait auparavant 25 centimes. On a multiplié les frais par dix. Alors de quoi se félicite Monsieur Prix?»

En 2023, un calcul de Genève commerces et de la FER Valais avait évalué à 200 millions les frais de transactions payés en plus par les commerçants. «En 2022, nous avons tous reçu une carte de débit Mastercard en remplacement de la Maestro, avec une capacité supplémentaire, celle de faire des achats en ligne, relève Sébastien Aeschbach. Nous sommes favorables à l'argent digital, mais nous refusons de nous faire tondre!»

## Manque de transparence

Du côté d'UBS, on explique que les émetteurs de cartes de débit perçoivent une commission d'interchange. Elle est fixée par les organismes de cartes (Visa, Mastercard) dans le cadre d'accords à l'amiable avec la Comco.

La banque précise «que cette commission est un élément de revenu dans l'activité des cartes et sert notamment à couvrir les coûts courants, en particulier les coûts de traitement des transactions, une hotline disponible 24 h/24 et 7 j/7, et le développement dans la sécurité et la technologie». UBS ne communique pas son montant.

Même son de cloche chez Raiffeisen, qui «ne communique pas d'informations détaillées sur ses recettes en rapport avec les cartes de débit». Elle rappelle que les taux d'interchange de Mastercard et Visa sont validés par la Commission de la concurrence, publics et identiques pour tous les émetteurs en Suisse. Concernant les frais de carte, Raiffeisen précise que le pack bancaire est facturé au prix de 4 francs par mois.

La BCGE signale, quant à elle, que les frais appliqués aux cartes couvrent les coûts d'émission, les coûts de traitement des transactions, les coûts liés à la sécurité et à l'assistance ainsi que la marge de la banque.